L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 26 AOUT 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAYNE & WEISSE.
No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 26 AOUT 1 47.

POUR LE CONGRES de DISTRICT.

B. G. THIBODEAUX.

L'organe officiel, à force de répéter contre les whigs et notamment contre le *National Intelligencer* l'accusation de trahison, s'est tellement monté l'imagination, tellement échauffé la bile, que les vœux les plus sages, les expressions les plus mesurées, les sentiments les plus patriotiques, prennent à ses yeux les couleurs de la perfidie la plus noire. Ainsi, par exemple, le *National Intelligencer* contenait dans un de ces derniers numéros, les lignes suivantes :

"Quand nous nous répondons de la certitude d'une majorité whig à la Chambre des Représentans, qu'on n'aille pas s'imaginer que nous espérons voir la majorité faire aucune tentative pour arrêter la marche du gouvernement en lui ôtant les ressources qui lui sont nécessaires ou en refusant de pourvoir aux dépenses déjà autorisées par les actes législatifs. Bien loin de là. Le respect le plus scrupuleux pour la foi publique et pour les engagemens contractés est l'un des principes fondamentaux de la foi whig. Les whigs, nous l'espérons avec confiance, feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour mener à une fin honorable la déplorable guerre que nous poursuivons contre le Mexique. Mais, en ce qui touche le crédit public, quel que soit d'ailleurs l'objet pour lequel on l'ait engagé, nous sommes convaincus qu'il est heureux, même pour l'administration, que les whigs prennent l'ascendant au sein du corps qui a première juridiction sur les votes et moyens. Ils demanderont à l'administration des comptes exacts pour tous les déboursemens ; ils pourront refuser de frapper les objets de première nécessité d'impôts n'ayant pour but que de laisser entrer en franchise les objets de luxe étrangers ; mais, dans le cas où la guerre avec le Mexique se prolongerait (ce que Dieu nous garde) jusqu'à la réunion du prochain Congrès, on trouvera pour mettre fin à la guerre des moyens compatibles avec l'honneur et la dignité nationale, autres que le refus d'allocations nécessaires."

Il n'y a assurément, dans ce qui précède, rien qui ne soit plein de sagesse et de réserve; eh bien ! cela cependant faisait tomber l'*Union* dans un accès de fureur. "C'est le comble de la perfidie que d'espérer la paix de la part d'une majorité whig ! c'est encourager l'ennemi à résister encore ! c'est compromettre la vie de nos braves, c'est en un mot par faire le système de trahison qu'a poursuivi le *National Intelligencer* depuis le commencement de la guerre." Voilà ce que l'*Union* redit en poussant de grands hélas ! en donnant carrière à cette verve furibonde que vous lui connaissez. Mais les reproches, les accusations de la feuille administrative tombent par leur violence même; et personne, sinon le fanatique éditeur de l'*Union*, ne peut voir dans les whigs ces alliés des Mexicains. Du reste, si vouloir la paix, si la désirer tout à la fois honorable et prompte, est un crime, c'est un crime dont ils acceptent bien volontiers la responsabilité.

EFFROYABLE CATASTROPHE.—Le télégraphe nous apporte la nouvelle d'un des plus terribles désastres qu'on ait eu à enregistrer depuis quelques années. Le navire Iduna, cap. Mobery, allant de Hambourg à New-York, avec deux cent six passagers, a sombré en mer, et *cent soixante douze personnes ont péri*! Le capitaine lui-même a été englouti. Ceux qui ont eu le bonheur de ne point être engloutis dans les flots, ont été recueillis par un navire qui les a aperçus, flottant sur les débris de l'Iduna. Ils avaient eu à endurer d'horribles souffrances. La mare de demain nous fournira sans doute des détails.

MOBILE.—L'état sanitaire de cette ville continue à être remarquablement bon. Le 23 courant, on n'avait eu à signaler qu'un seul cas de fièvre jaune.

—La seconde balle de coton de la nouvelle récolte est arrivée à Mobile le 23 courant. Elle venait de la plantation de Jesse Beene, comté de Dains. Les échantillons ont paru remarquablement bons aux amateurs.

IOWA.—Les candidats locofocos au Congrès, Thompson et Leffler, sont élus. Quelques élections partielles de représentans à la législature ont également eu lieu ; mais on ne sait pas encore l'effet qu'elles peuvent avoir sur l'organisation de l'assemblée générale, ni par conséquent sur l'élection de deux sénateurs au Congrès.

KENTUCKY.—Les citoyens du Kentucky se sont prononcés par une forte majorité en faveur de la réunion d'une convention, chargée de réviser la Constitution de l'Etat; mais cette épreuve doit être appuyée encore par une démonstration populaire. Il faudra que le peuple vote encore une fois, et que la moitié des votans, enregistrés dans tout l'Etat, se déclare pour cette réunion avant qu'elle puisse avoir lieu.

Quand le *Courrier* de s'invente pas, il se pille. Ainsi, dans ce moment il court dans la plupart de nos colonnes américaines une histoire qui est évidemment puisée dans le *Juif errant*. Un Américain, dit-on, s'était mis à la suite de Carter, le dompteur de bêtes féroces, afin d'avoir le plaisir de le voir dévorer par l'un de ses terribles pensionnaires. Carter est mort dans son lit, et l'Américain s'est brûlé la cervelle. Sauf le dénouement, le reconnaissez-vous point Morock et l'Anglais qui s'attache à ses pas ?

JAMAIQUE.—On a reçu à New-York des journaux de la Jamaique qui vont jusqu'au 30 juin. Ils ne nous fournissent rien de nouveau ; ils confirment seulement ce que nous savions de a, que l'importation des coolies de l'Inde a complétement échoué, et que les entrepreneurs en sont pour leurs frais.

Chronique Locale.

EXCURSION.—Le voyage d'inauguration du chemin de fer du Golfe du Mexique a lieu aujourd'hui. On sait que la voie ferrée vient d'atteindre le rivage du lac Borgne. Le convoi partira ce matin à neuf heures et demie. Une collation a été servie à l'extrémité du chemin. Toutes les autorités, ainsi que les membres de la presse, ont été courtoisement invités à cette petite fête.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Ce tribunal est actuellement en séance. Cette dernière n'a offert aucun intérêt. La grande jurande a terminé de procéder à la formation d'un grand jury.

RECORDER GENOIS.—Les nommés James Mc Juire et Peter McLaughlin ont été arrêtés hier sous prévention de vol nocturne avec effraction. La plainte a été portée par la femme de couleur libre Mary Davis, à qui M. William Thompson a confié en partant, la garde de sa maison. Trois tapis de la valeur d'environ quatre-vingt piastres, ont été enlevés du domicile ce dernier, et le vol est attribué aux deux personnes ci-dessus mentionnées. Ils ont été examinés par le recorder Genois et renvoyés pardevant la Première Cour de District.

—La femme Fanny M. Smith est venue dénoncer au recorder une autre femme nommée Nancy Jane Smith, qu'elle accuse de lui avoir soustrait un linge. Un mandat d'arrêt a été décerné contre Nancy

RECORDER PAUPAN'S.—Ce magistrat a été fort peu occupé hier. Il a renvoyé quelques rengorgeurs de la nuit précédente. Les nommés Edmond Crawley et Lawrence Cork, dit Alex Harrison ont été condamnés à trente jours de détention à la maison de correction

RECORDER SEUZENEAU.—Une plainte a été portée hier au bureau du recorder Seuzeneau contre la femme Gotkey. Elle est prévenue d'avoir assailli Mme Boylan, et d'avoir en outre insulté et frappé M. J. D. Boylan lui-même. Elle a été arrêtée, et elle comparaîtra ce matin devant le recorder Seuzeneau. On a appelé l'affaire de Jean Catalogne, accusé de voies de fait sur la personne d'Euphrasie Coqtre. L'avocat du prévenu a demandé que celui-ci fut simplement mis sous caution, le délit n'étant pas assez grave pour mettre le prévenu de Catalogne pardevant la cour criminelle. L'avocat de l'Etat a exigé, au contraire, que l'accusé fut renvoyé pardevant ce tribunal, et il a maintenu que les faits imputés à ce dernier constituaient un grave délit. Le recorder donnera sa décision aujourd'hui à midi.

EMIGRATION AU CANADA.—On lit dans le *Canadien* de Québec du 11 courant :

L'état de la Grosse-Ile est, disons, alarmant; il y avait lundi 2 240 malades, et la proportion des morts va chaque jour en augmentant. Nous voyons qu'un bâtiment vient d'y arriver sous des circonstances vraiment déplorables : sur 440 passagers, il en est mort 108, et 150 sont encore malades. 300 émigrés malades, arrivés le 8 et le 9 à la quarantaine, ne pouvaient être admis dans les hôpitaux !

Deux capitaines de navires sont morts à la Grosse-Ile, l'un samedi et l'autre dimanche derniers.

DE MEXICO A LIVERPOOL ET AU HAVRE.—On a fait à propos des dernières nouvelles de Mexique, un calcul assez curieux. Ces nouvelles, parties de la ville des Aztèques le 29 juillet, seront arrivé à New-York grâce à la vapeur et au télégraphe électrique, et mises à bord des steamers transatlantiques, arriveront en Europe du 20 au 30 de ce mois ; elles auront mis par conséquent un mois juste à traverser le Golfe, les Etats-Unis et l'Océan, soit à peu près un espace de 6,000 milles.

REFLEXIONS POLITIQUES.—"Il ne faut pas se tromper, dit le correspondance du *Journal de Commerce* de New York, qu'une portion notable des citoyens du Nord se propose de soutenir ou de combattre le mouvement dirigé contre l'esclavage, suivant les chances de perte ou de gain qu'il pourra présenter aux partis politiques. Le "Proviso-Wilmot" a été mis en avant, non point par les whigs, mais par les démocrates; par ceux-là même qui n'assistent pas été satisfaits de la tournure qu'avaient prise les choses à la convention où fut nommé M. Polk. Le "Proviso-Wilmot" n'a point eu pour auteur M. Wilmot; il a été préparé par des démocrates de l'Ohio et d'Albany, et écrit de la main de M. Brinkerhoff. On l'a ensuite passé à M. Wilmot, qui, représentant un district abolitionniste, en accepta la paternité dans le but d'assurer sa réélection. Les whigs des Etats sans esclaves soutinrent ce proviso, par politique plus encore que par inclination. En somme, il n'a point passé au Sénat, et n'y passera jamais. Les démocrates dont l'élection ne dépend point des abolitionnistes, n'ont pas trouvé qu'il y eût urgence à adopter une mesure pareille, avant même l'acquisition du territoire auquel elle devait s'appliquer. Si le Mexique eût accepté ou acceptait encore les conditions offertes par M. Trist, au nom de notre gouvernement, la question de l'esclavage ne serait nullement soulevée, car le Sud est tout disposé à appliquer aux acquisitions qu'on pourra faire dans le Mexique, la ligne fixée par le compromis du Missouri.

"Les démocrates septentrionaux, comme parti, adopteront ou n'adopteront point le Proviso comme question capitale dans la prochaine élection; tout dépendra des circonstances. Ils pourront s'en servir pour lutter contre le général Taylor ou contre tout autre candidat du Sud, s'ils font ouvrir un candidat pris dans les Etats libres; mais s'ils choisissent un candidat au Sud, on peut être sûr qu'on les verra poser le compromis du Missouri comme un des points capitaux de l'élection, et chercher ainsi à ménager, auprès du Sud, le candidat."

"Le Parti de la liberté" se prononcera, bien entendu, en faveur d'un candidat pris dans les Etats libres et pour le proviso; mais la masse de ce parti ne pardonnera point aux whigs qui a soutenu M. Clay avec tant de constance et de dévouement, et qui le soutiendraient encore, s'il avait quelque chance de succès, dédaigne et le "Proviso", et les hommes qui l'ont mis en avant, et les motifs personnels qui l'ont fait naître. Ce grand parti, aussi bien que le grand et digne citoyen qu'il voudrait porter à la Présidence, combattra la conquête et l'absorption du Mexique, et rendra ainsi inutile tout proviso-Wilmot."

LES STEAMERS PARTIS ET LES STEAMERS ATTENDUS.—Ainsi que nous l'avions annoncé, dit le *Courrier des Etats-Unis* du 17 courant, le *Philadelphie* est parti dimanche matin à 9 heures, avec 70 passagers de chambre et environ 20,000 lettres et journaux. Son fret se composait principalement de cuivre et de balemes. Après s'être arrêté un moment à la quarantaine, pour mettre à terre les visiteurs qui l'avaient escorté, le *Philadelphie* a franchi la barre à midi moins un quart. De son père, l'*Hibernia* a dû quitter Boston, hier, lundi, à 2 heures

A ce double départ va succéder aujourd'hui ou demain une double arrivée. Le *Mississippi*, steamer-amiral de la ligne française, a seize jours de mer, il est parti à la date annoncée, et le *Cambria*, le meilleur marcheur des navires Cunard, est dans son treizième jour. Tous deux doivent donc être attendus d'un moment à l'autre.

UNE RÉVOLUTION DANS LA PÊCHE DE LA BALEINE.—Désormais on ne pêchera plus, on chassera la baleine. L'*Enquirer*, de Nantucket, nous apprend que l'un vient de fabriquer une espèce de fusil, du poids de 25 livres, destiné à lancer le harpon sur l'animal. On a fabriqué en même temps des harpons à bombe, qui, à peine plantés dans le corps du cétacé, feront explosion et le tueront instantanément. Si ces nouvelles inventions réussissent, elles diminueront singulièrement les dangers et les fatigues dont le métier de baleinier a été environné jusqu'ici.

(Extraits des journaux Français.)

AFFAIRE BENIER.—Le procès de MM. Teste et Cie. a rejeté en quelque sorte dans l'ombre les scandales secondaires qui ont éclaté dernièrement en France ; il en est un cependant qui a préoccupé assez vivement l'attention publique pour qu'on n'y arrête un instant ; c'est "l'affaire Benier" qui sans doute reviendra plus d'une fois dans les prochaines nouvelles.

Voici les détails précis que donne à ce sujet la *Presse* du 7 juillet.

Un scandale par jour, quelquefois deux, souvent un plus grand nombre : tels sont les lauriers sous le poids desquels le cabinet du 29 octobre paraît devoir périr glorieusement étouffé !

La chambre des députés s'est occupée aujourd'hui d'une ancienne affaire, très scandaleuse et très caractéristique, qui a déjà été l'objet d'une discussion animée. Nous voulons parler de l'affaire Benier. Rien n'est plus instructif que ce qui s'est passé à cet égard. Dans tout de suite que les détails dans lesquels nous allons entrer sont empruntés au rapport de M. Alfred de Bussière, organe d'une commission exclusivement ministérielle, à un membre près.

Benier était complétement inaugurationnaire des vivres à Paris. Par une singulière faveur, il fut affranchi de l'obligation d'un cautionnement, obligation qu'on lesait peser sur tous les autres comptables. Interrogée à cet égard, l'administration de la guerre croyait faire une réponse sans réplique en disant que Benier était d'une *probité proverbiale*. Supplions-un, du moins, par un surcroît de surveillance, à ce défaut de cautionnement ! Pas le moins du monde. Si bien que lorsque, Benier mort, on voulut constater par procès verbal le chiffre exact des exactences en magasin, il se trouva que l'homme à la *probité proverbiale* laissait un déficit d'environ 360,000 francs.

Mais il y a des moyens ingénieux de transformer un déficit en boni. Le sous-intendant militaire, chargé d'examiner l'affaire, découvrit un de ces moyens. Il imagina que le *prétendu* déficit ne devait être attribué qu'à des déchets successifs que Benier avait eu la magnanimité de ne pas signaler une seule fois à l'administration de la guerre pendant les quinze années de sa gestion. Or, suivez le raisonnement : d'après les calculs du sous-intendant dont il s'agit, ces déchets ont dû s'élever, pour les quinze ans, à 12,556q. 52k

Le déficit constaté n'est que de 12,213—80k

Donc, en réalité, on était redevable à la *probité proverbiale* de Benier d'un boni de..... 342—92k

C'était superbe ! Aussi que fit-on ? Un employé courageux du ministère de la guerre avait dénoncé la mauvaise gestion de Benier. On le traita en *calomniateur*. Il fut mis à la retraite. Quant au sous-intendant qui avait trouvé un si merveilleux moyen de faire proclamer *pure et intègre* la gestion du comptable prévaricateur, son rapport fut *annulé de la manière la plus bienveillante*. Ainsi parle la commission.

Maintenant, supposez que les choses en fussent restées là, de quelle odieuse comédie l'opinion publique n'aurait-elle pas été victime ? Mais quelques esprits, qui aiment à y voir clair, demandèrent des renseignemens, cherchèrent à s'édifier, et finirent par rendre une enquête à la tribune. On n'avait pas encore inventé cette belle théorie que l'enquête, par elle-même, était une espèce pour ceux qu'elle concernait, et que dès lors il fallait la repousser à tout prix, dût-la lumière ne pas se faire. La chambre vota donc l'enquête, laissant à l'administration de la guerre le soin de la faire elle-même.

L'enquête fit évanouir tout le prestige d'irresponsabilité dont on avait *parvenu à entourer* des actes coupables. Ici, c'est la commission elle-même que nous laissons parler :

"En analysant le rapport du 31 octobre, il est difficile de ne pas reconnaître que le déficient a *cessé d'être trop d'empressement* le moyen qu'on s'était, de faire disparaître un déficit dont la révélation accusait le comptable d'une *négligence portée jusqu'à l'oubli du devoir*.

"Bien plus, *l'expédient* qui relevait Bénier de toute responsabilité, reportait inévitablement sur le chapitre des gestions sous-intendans ces mêmes torts d'absence de surveillance, sur lesquels on a diminution dans les magasins, des années, dont la somme totale a successivement atteint le chiffre de 12,213 quintaux 80 kilog., provient d'un déficit à la charge du comptable, sauf que cette diminution put être attribuée à un déchet qu'il eût été possible de justifier, et qu'il fallait connaître; et *l'administration centrale ne trouva même pas un blâme à adresser aux fonctionnaires qui avaient aussi failli à tous les devoirs*."

"La singularité de cette conduite prouve tout au moins que l'administration centrale a manqué d'énergie, et qu'il n'a *fallu rien moins que le vote de la chambre pour provoquer et ordonner une enquête que devait révéler l'exactitude des faits*.

"Elle paraît donc plus *étonnante*, que l'administration centrale *assistât avertie*; la lecture des pièces soumises aux chambres lui fait connaître la dénonciation directe et positive portée contre la gestion de Benier, par un employé supérieur de l'administration. Au lieu d'appeler son attention sur la mauvaise gestion de son agent, et sur l'absence de cautionnement de sa part, *cet acte donna lieu à la nomination d'une commission, dans la composition de laquelle la partialité la plus surgulière en faveur de Bénier*.

"Il n'est, ajoute-t-elle, du titre résultat que celui de le rendre encore *plus compromis dans sa gestion*; mais quant à l'*employé courageux qui n'avait pas craint* DE REMPLIR UN DEVOIR PÉNIBLE, IL A ÉTÉ MIS A LA RETRAITE.

"Nous ne terminerons pas sans exprimer l'étonnement que nous avons éprouvé, en apprenant la facilité avec laquelle des pièces importantes, concernant l'administration de la guerre, ont pu *disparaître* des cartons du ministère. C'est un pendule avec qu'on a pu faire dans cette circonstance, et qui, s'il ne dénote un vice dans la conservation des pièces, indiquerait une PROFONDE IMMORALITÉ de la part de ceux qui se seraient rendus coupables de ces soustractions."

Est-ce assez clair ? Vit-on jamais une collusion plus complète d'actes condamnables ? Négligence, oubli, absence totale de contrôle, existence d'une espèce de fonds, du poids de 25 livres, destiné à lancer le harpon sur l'animal. On a fabriqué en même temps des harpons à bombe, qui, à peine plantés dans le corps du cétacé, feront explosion et le tueront instantanément. Si ces nouvelles inventions réussissent, elles diminueront singulièrement les dangers et les fatigues dont le métier de baleinier a été environné jusqu'ici.

(Extraits des journaux Français.)

AFFAIRE BENIER.—Le procès de MM. Teste et Cie. a rejeté en quelque sorte dans l'ombre les scandales secondaires qui ont éclaté dernièrement en France ; il en est un cependant qui a préoccupé assez vivement l'attention publique pour qu'on n'y arrête un instant ; c'est "l'affaire Benier" qui sans doute reviendra plus d'une fois dans les prochaines nouvelles.

Voici les détails précis que donne à ce sujet la *Presse* du 7 juillet.

Un scandale par jour, quelquefois deux, souvent un plus grand nombre : tels sont les lauriers sous le poids desquels le cabinet du 29 octobre paraît devoir périr glorieusement étouffé !

La chambre des députés s'est occupée aujourd'hui d'une ancienne affaire, très scandaleuse et très caractéristique, qui a déjà été l'objet d'une discussion animée. Nous voulons parler de l'affaire Benier. Rien n'est plus instructif que ce qui s'est passé à cet égard. Dans tout de suite que les détails dans lesquels nous allons entrer sont empruntés au rapport de M. Alfred de Bussière, organe d'une commission exclusivement ministérielle, à un membre près.

Benier était complétement inaugurationnaire des vivres à Paris. Par une singulière faveur, il fut affranchi de l'obligation d'un cautionnement, obligation qu'on lesait peser sur tous les autres comptables. Interrogée à cet égard, l'administration de la guerre croyait faire une réponse sans réplique en disant que Benier était d'une *probité proverbiale*. Supplions-un, du moins, par un surcroît de surveillance, à ce défaut de cautionnement ! Pas le moins du monde. Si bien que lorsque, Benier mort, on voulut constater par procès verbal le chiffre exact des exactences en magasin, il se trouva que l'homme à la *probité proverbiale* laissait un déficit d'environ 360,000 francs.

Mais il y a des moyens ingénieux de transformer un déficit en boni. Le sous-intendant militaire, chargé d'examiner l'affaire, découvrit un de ces moyens. Il imagina que le *prétendu* déficit ne devait être attribué qu'à des déchets successifs que Benier avait eu la magnanimité de ne pas signaler une seule fois à l'administration de la guerre pendant les quinze années de sa gestion. Or, suivez le raisonnement : d'après les calculs du sous-intendant dont il s'agit, ces déchets ont dû s'élever, pour les quinze ans, à 12,556q. 52k

Le déficit constaté n'est que de 12,213—80k

Donc, en réalité, on était redevable à la *probité proverbiale* de Benier d'un boni de..... 342—92k

C'était superbe ! Aussi que fit-on ? Un employé courageux du ministère de la guerre avait dénoncé la mauvaise gestion de Benier. On le traita en *calomniateur*. Il fut mis à la retraite. Quant au sous-intendant qui avait trouvé un si merveilleux moyen de faire proclamer *pure et intègre* la gestion du comptable prévaricateur, son rapport fut *annulé de la manière la plus bienveillante*. Ainsi parle la commission.

Maintenant, supposez que les choses en fussent restées là, de quelle odieuse comédie l'opinion publique n'aurait-elle pas été victime ? Mais quelques esprits, qui aiment à y voir clair, demandèrent des renseignemens, cherchèrent à s'édifier, et finirent par rendre une enquête à la tribune. On n'avait pas encore inventé cette belle théorie que l'enquête, par elle-même, était une espèce pour ceux qu'elle concernait, et que dès lors il fallait la repousser à tout prix, dût-la lumière ne pas se faire. La chambre vota donc l'enquête, laissant à l'administration de la guerre le soin de la faire elle-même.

L'enquête fit évanouir tout le prestige d'irresponsabilité dont on avait *parvenu à entourer* des actes coupables. Ici, c'est la commission elle-même que nous laissons parler :

"En analysant le rapport du 31 octobre, il est difficile de ne pas reconnaître que le déficient a *cessé d'être trop d'empressement* le moyen qu'on s'était, de faire disparaître un déficit dont la révélation accusait le comptable d'une *négligence portée jusqu'à l'oubli du devoir*.

"Bien plus, *l'expédient* qui relevait Bénier de toute responsabilité, reportait inévitablement sur le chapitre des gestions sous-intendans ces mêmes torts d'absence de surveillance, sur lesquels on a diminution dans les magasins, des années, dont la somme totale a successivement atteint le chiffre de 12,213 quintaux 80 kilog., provient d'un déficit à la charge du comptable, sauf que cette diminution put être attribuée à un déchet qu'il eût été possible de justifier, et qu'il fallait connaître; et *l'administration centrale ne trouva même pas un blâme à adresser aux fonctionnaires qui avaient aussi failli à tous les devoirs*."

"La singularité de cette conduite prouve tout au moins que l'administration centrale a manqué d'énergie, et qu'il n'a *fallu rien moins que le vote de la chambre pour provoquer et ordonner une enquête que devait révéler l'exactitude des faits*.

"Elle paraît donc plus *étonnante*, que l'administration centrale *assistât avertie*; la lecture des pièces soumises aux chambres lui fait connaître la dénonciation directe et positive portée contre la gestion de Benier, par un employé supérieur de l'administration. Au lieu d'appeler son attention sur la mauvaise gestion de son agent, et sur l'absence de cautionnement de sa part, *cet acte donna lieu à la nomination d'une commission, dans la composition de laquelle la partialité la plus surgulière en faveur de Bénier*.

"Il n'est, ajoute-t-elle, du titre résultat que celui de le rendre encore *plus compromis dans sa gestion*; mais quant à l'*employé courageux qui n'avait pas craint* DE REMPLIR UN DEVOIR PÉNIBLE, IL A ÉTÉ MIS A LA RETRAITE.

"Nous ne terminerons pas sans exprimer l'étonnement que nous avons éprouvé, en apprenant la facilité avec laquelle des pièces importantes, concernant l'administration de la guerre, ont pu *disparaître* des cartons du ministère. C'est un pendule avec qu'on a pu faire dans cette circonstance, et qui, s'il ne dénote un vice dans la conservation des pièces, indiquerait une PROFONDE IMMORALITÉ de la part de ceux qui se seraient rendus coupables de ces soustractions."

Est-ce assez clair ? Vit-on jamais une collusion plus complète d'actes condamnables ? Négligence, oubli, absence totale de contrôle, existence d'une espèce de fonds, du poids de 25 livres, destiné à lancer le harpon sur l'animal. On a fabriqué en même temps des harpons à bombe, qui, à peine plantés dans le corps du cétacé, feront explosion et le tueront instantanément. Si ces nouvelles inventions réussissent, elles diminueront singulièrement les dangers et les fatigues dont le métier de baleinier a été environné jusqu'ici.

Raveiet & Feste,
83, *rue de Chartres.*

OFFRENT à vendre en débarquement du navire Finland du Hâvre, les marchandises suivantes, 16 balles cotonnade bleue jaspée à côtes.
5 do do fond bleu, dispositions nouvelles.
3 do cotonnade fond bleu petite dessin.
6 do do mouchoirs madras français, belle qualité.
2 caisses veaux vernis marques "Houette",
1 do do do "Jyn".
4 do veaux cirés et ayant piede.
3 do ombrelles nouveaute avec et sans franges.
1 do chemises couleurs, belle qualité,
3 do bretelles gomma, amorties.
1 do parfumerie assortie,
1 do couverts fer batta,
1 do corsets sans coutures, assortis de nuances,
1 do gilet de flagelle cachemire, perfectionnés,
1 do bouteille d'Ecosse, nouveautés,
1 do boutons pour robes, nouveaux genres,
1 do boutons nacre de tout genre. 26 st

Marchandises Anglaises.

EN débarquement des navires European et Geo Peabody de Liverpool,
50 balles coton écru,
50 do do blanc,
10 caisses do madapolams,
10 do do extra fins.
15 do Indiennes 7/8 fantaisie,
15 do do 8/8 do
4 do do do noire,
10 do do do bleue,
10 do mouchoirs rameaux et foulard coton,
20 balles flanelles rouge, verte, jaune et blanche,
4 caisses Brown Holland 8/8 Blanche,
15 do do panille,
3 balles drap bleu militaire,
3 tonneaux vermillon,
2 do do orpiment, fantaisie Victoria et Adélaide,
2 do do indigo,
2 do do Prussoline de laine petite dessine,
1 balle do Cretonne.
1 caisse pique pour gilet blanc et fantaisie,
1 do boutons pour habit de nègre,
1 do chaussette assortie en laine pour enfant,
1 do velours grenadine,
3 do do internins 6/4, couleur assortie et noir.
Toutes ces marchandises ayant au drawback, seront vendues à très bas prix par
26 août H DE GOER & RIFFLARD,
21, Magasins.

MARCHANDISES françaises en débarquement du navire Finland, du Havre.
10 Balles coton bleue unie, première qualité,
2 Caisses parapluies, manche voire et monture acier,
4 do Madras mirande
4 do Madras français supérieure,
2 do boutarde coton, dessins riches,
20 do mouchoire Choiet blanc et couleur pur fil,
2 do Damas coton pour rideaux,
6 do agrafes assorties plaquées,
1 do cantharides en poux nègre,
1 do assortiment de cantines,
10 do fouets doubles des meilleures fabriques de Liege—à vendre à bas prix par
26 août H. DE GOER & RIFFLARD,
21, Magasins.

COURTEPOINTES pour steamboats—200 couvertures ou courtepointes 45 pouces de large sur 72 pouces de long, convenables pour les bateaux à vapeur
200 courtepointes de toilettes, qualité supérieure,
1 assortiment du navire Excelsior, à vendre par
26 août H DE GOER & RIFFLARD,
21, Magasins.

UNE belle barrie farine superfine de St Louis, marques "Washington"—"Eagle" &c—300 barils farine de l'Illinois, de diverses marques, à vendre en consignation par EMERSON, TOURNE & Co.,
26 août 136, Tchoupitoulas.

FARINE pour families—800 barils farine supérieure de St Louis, faite avec du nouveau blé, en dépôt et à vendre par
EMERSON, TOURNE & CO.,
26 août 136 Tchoupitoulas.

EN débarquement du brick Jenny, de Bordeaux
16 quartaux Cognac,
25 caisses Château-Margaux,
En transit—
60 barriques vin rouge, Medoc, St Julien,
20 do Margaux, 20 Grands Barsac,
350 caisses Bordeaux, Medoc,
12 mille bouchons à dame-jeanne,
20 balles do à 3/8, 10 do à 4/4,
V. MAGNAN, 87, St Louis.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Finland, de Rouen,
160 douzaines chemises couleur, Malhouse,
500 do bourses soie, de toutes grandeurs,
100 grosses do coton de plusieurs longueurs,
O. TALAMON, 44, rue de Chartres.
Par le navire Bukana de New-York, un grand assortiment de baleine. 25 août

AU DE-VIE—A vendre en magasin,
8 demi pipes eau-de-vie, J. J. Dupuy, 4me pénétrez,
20 quartaux do do
10 do do do 5 pouces,
2 demi pipes do A. Peignette, do do,
1 balle pantalons,
Toutes ces marchandises ayant au drawback, seront vendues à très bas prix par
H DE GOER & RIFFLARD,
21 Magasins.

MARCHANDISES françaises en débarquement du navire Finland, du Havre,
10 Balles cotonnade bleue jaspée à côtes,
2 Caisses parapluies, manche voire et monture acier,
4 do Madras mirande
4 do Madras français supérieure,
2 do boutarde coton, dessins riches,
20 do mouchoire Choiet blanc et couleur pur fil,
2 do Damas coton pour rideaux,
6 do agrafes assorties plaquées,
1 do cantharides en poux nègre,
1 do assortiment de cantines,
10 do fouets doubles des meilleures fabriques de Liege—à vendre à bas prix par
26 août H. DE GOER & RIFFLARD,
21, Magasins.

Le soussigné a reçu à son adresse directe
2 caisses vins rouge Medoc,
1 do do Margaux,
1 do do St Julien,
1 do do Grands Barsac,
1 do do Haut-Sauterne,
1 do do Grands Graves,
1 do do Hermitage,
1 do do Rivesaltes,
1 do do Malaga,
1 do do Madère,
1 do do Xérès,
1 do do Porto,
1 do do Champagne,
1 do do Cognac,
1 do do Rhum,
1 do do Whiskey,
1 do do Genièvre,
1 do do Bitter,
1 do do Absinthe,
1 do do Curaçoa,
1 do do Anisette,
1 do do Ratafia,
1 do do Vermouth,
1 do do Eau de Cologne,
1 do do Eau de Lavande,
1 do do Eau de Mélisse,
1 do do Eau de Vie,
1 do do Eau de Vie allemande,
1 do do Eau de Vie de Dantzick,
1 do do Huile de Lucques,
1 do do Huile de Provence,
1 do do Huile de Noix,
1 do do Huile de Lin,
1 do do Huile de Colza,
1 do do Huile de Ricin,
1 do do Huile de Macassar,
1 do do Huile de Baleine,
1 do do Huile de Foie de Morue,
1 do do Huile de Pied de Bœuf,
1 do do Huile de Pied de Mouton,
1 do do Huile de Pied de Cheval,
1 do do Huile de Pied de Veau,
1 do do Huile de Pied de Chevreau,
1 do do Huile de Pied de Chèvre,
1 do do Huile de Pied de Cerf,
1 do do Huile de Pied de Daim,
1 do do Huile de Pied de Lapin,
1 do do Huile de Pied de Lièvre,
1 do do Huile de Pied de Renard,
1 do do Huile de Pied de Loup,
1 do do Huile de Pied de Tigre,
1 do do Huile de Pied de Lion,
1 do do Huile de Pied de Panthère,
1 do do Huile de Pied de Léopard,
1 do do Huile de Pied de Jaguar,
1 do do Huile de Pied de Puma,
1 do do Huile de Pied de Ocelot,
1 do do Huile de Pied de Serval,
1 do do Huile de Pied de Caracal,
1 do do Huile de Pied de Lynx,
1 do do Huile de Pied de Chat-tigre,
1 do do Huile de Pied de Chat-sauvage,
1 do do Huile de Pied de Chat-domestique,
1 do do Huile de Pied de Chat-angora,
1 do do Huile de Pied de Chat-persan,
1 do do Huile de Pied de Chat-siamois,
1 do do Huile de Pied de Chat-birman,
1 do do Huile de Pied de Chat-sacré,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-gouttière,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-ruelle,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-cave,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-grenier,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-cuisine,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-salon,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-boudoir,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-chambre,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-lit,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-table,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-chaise,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-fauteuil,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-canapé,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-divan,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-sofa,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-lit-de-repos,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-lit-de-camp,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-lit-de-voyage,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-lit-de-malade,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-lit-de-mort,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-lit-de-naissance,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-lit-de-mariage,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-lit-de-divorce,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-lit-de-séparation,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-lit-de-réconciliation,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-lit-de-pardon,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-lit-de-repentir,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-lit-de-confession,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-lit-de-communion,
1 do do Huile de Pied de Chat-de-lit-de-confirmation